

A

Mesdames et Messieurs les intervenants  
bénévoles en EPS

S/c de Mmes et MM. les directeurs d'écoles  
maternelles et élémentaires

Objet : invitation à la session d'information des intervenants bénévoles concernés par  
l'encadrement des activités physiques et sportives.

**CPD EPS**

Une session d'information visant à la délivrance de l'agrément des intervenants  
bénévoles, pour l'encadrement de l'activité cyclisme est organisée :

Dossier suivi par  
Caroline Robin  
Christophe Chartier  
Téléphone  
05 17 84 01 97  
05 17 84 01 96  
Mél  
cpd.eps16  
@ac-poitiers.fr

**le vendredi 8 mars 2024**  
**de 14h à 16h à Chasseneuil-sur-Bonnieure**  
RV devant l'école Édouard Pascaud de Chasseneuil (près de la piscine)  
avec son casque et son vélo

Programme :

14h	<b>Partie pratique</b> Test et manipulation du vélo
15h	<b>Partie théorique</b> Les aspects réglementaires : règles de sécurité, rôles et responsabilités des intervenants, règles de vie collective, ... Enseignement et animation : les objectifs, les contenus, la démarche, rôle et responsabilités des intervenants Intervention pédagogique, conseils pratiques relatifs à la gestion du groupe Questions diverses

La participation au stage d'information qui atteste de votre aptitude à obtenir l'agrément a  
une validité de **5 ans**. Votre agrément est également conditionné à la vérification annuelle  
des exigences d'honorabilité nécessaires à votre intervention. Cela se fait par la  
transmission du formulaire de demande d'agrément (voir pièce jointe) au directeur  
d'école, transmis ensuite aux services de l'Education Nationale compétents pour effectuer  
la vérification. Celle-ci se fera ensuite **tous les ans**, après transmission du même  
formulaire.

Toutefois, il appartient à l'enseignant de la classe de formuler une demande d'agrément  
chaque année.

Vous voudrez bien confirmer votre participation au directeur ou à la directrice quelques  
jours avant la date de la session.

Caroline Robin et Christophe Chartier, CPD-EPS16